

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Convocation : 22/09/2023

Affichage liste délibérations : 29/09/2023

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 29 SECRÉTAIRE : Madame SYLVESTRE

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Jean-Yves CABALLERO a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS

Monsieur Azdine MERMOURI ; Monsieur Thomas KUNESCH

DEL20230928_1

DONS EN FAVEUR DE L'ACTION HUMANITAIRE AU MAROC ET EN LIBYE

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Ces derniers jours, deux évènements tragiques ont frappé le Maroc et

Au Maroc, dans la nuit du 7 au 8 septembre 2023, un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter a frappé le pays. Il s'agit du séisme le plus important de l'histoire du Maroc. Le bilan humain est extrêmement lourd. Des milliers de personnes ont perdu la vie ou ont été blessés. Les secousses se sont déclarées dans plusieurs régions du pays. Sur le plan matériel, nombre d'immeubles et de logements se sont effondrés. À ce jour encore, des milliers de sinistrés se retrouvent sans abris, sans ressources et sans soins.

La commune de Givors souhaite contribuer au mouvement de solidarité par un don de 1 000 € en faveur de l'action humanitaire au Maroc.

En Libye, dans la nuit du dimanche 10 à lundi 11 septembre 2023, la tempête Daniel a frappé la ville de Derna et a causé des inondations catastrophiques et meurtrières. Des dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie ou sont portées disparues. Plus de 36 000 personnes ont perdu leur logement.

La commune de Givors souhaite contribuer au mouvement de solidarité par un don de 1 000 € en faveur de l'action humanitaire en Libye.

Ces dons seront effectués grâce au FACECO. Le FACECO, fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) qui permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Par ces dons, la commune de Givors souhaite apporter son soutien aux populations marocaine et libyenne face à ces tragiques évènements.

Ainsi,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE FAIRE un don de 1 000 euros au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre du dispositif Aide à la population du Maroc ;
- DE FAIRE un don de 1 000 euros au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre du dispositif pour la Libye ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget 2023 de la commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Martine SYLVESTRE

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230928-DEL20230928_1-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.